

Un nouvel établissement public engagé dans les territoires



Île-de-France

Un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé au 1^{er} janvier 2020* pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l'Hexagone et des outre-mer. L'établissement public est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

5 missions complémentaires

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage,
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques,
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels,
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.



Préserver la biodiversité, c'est aussi nous préserver

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, la somme des interactions qui s'établissent entre les espèces et les milieux. Indispensable aux sociétés humaines, elle fournit l'oxygène de l'air, l'alimentation, l'eau, l'énergie, la fertilité des sols, de nombreux matériaux et médicaments.

Mais cette biodiversité est en péril. Les extinctions d'espèces s'accroissent sous la pression des activités humaines : destruction et fragmentation des milieux naturels, pollutions, surexploitation des ressources naturelles, introduction d'espèces exotiques envahissantes, auxquelles s'ajoutent les dérèglements climatiques.

Les forces de l'OFB

- 2 800 agents (dont 1 900 dans les entités territoriales dans l'Hexagone et les outre-mer),
- Des directions nationales et régionales et leurs services territoriaux, aux actions complémentaires et fortement imbriquées, implantées dans l'hexagone et les outre-mer,
- 9 parcs naturels marins,
- 1 sanctuaire de mammifères marins,
- 26 réserves naturelles.

* Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019

Agir au plus près des territoires

L'Office et ses agents présents partout en France

Grâce à ses 1 900 agents de terrain, l'OFB appréhende les enjeux locaux, porte les politiques de l'eau et de la biodiversité au plus près des acteurs et des citoyens et enrichit son action par les apports des territoires, sources d'innovation.

Chaque région de l'Hexagone dispose d'une direction régionale, à l'exception de la direction interrégionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et Corse. Les outre-mer ont une direction dédiée avec, pour chaque bassin ultramarin, des délégués territoriaux. Ces directions constituent les échelons de la coordination des missions de l'OFB dans les territoires, missions qui se caractérisent par des actions de proximité et des partenariats indispensables pour que la préservation et la reconquête de la biodiversité soient l'affaire de tous.

Au cœur des territoires, les services départementaux mettent en œuvre les missions de l'OFB, en particulier en matière de police de l'environnement et de connaissance. Ils représentent l'Office dans les départements et font remonter les besoins au bon niveau, afin que les meilleures réponses soient apportées par l'établissement.

En mer et sur le littoral, cette action de proximité est complétée par celles des délégations de façade maritime et des parcs naturels marins (PNM), dans le respect de la gouvernance locale exercée par les conseils de gestion des PNM et des compétences des services de l'État.



Les PNM sont des outils de protection de l'État créés pour répondre aux enjeux du milieu marin. Chaque parc a ses propres orientations de gestion, traduisant ses enjeux locaux. Ils poursuivent trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection (contrôle et sensibilisation des usagers), et le développement durable des activités maritimes économiques (pêche, extraction, énergies renouvelables...) et de loisir (plaisance, pêche, plongée, sport de glisse...).

Les principales missions des délégations de façade reposent sur la mise en œuvre, à l'échelle de la façade maritime, des différentes politiques publiques de protection et de gestion du milieu marin et de reconquête de la biodiversité. Par exemple :

- mobiliser la connaissance et être opérateur ou animateur de certains sites Natura 2000 en mer,
- mobiliser des financements et contribuer aux projets nationaux qui engagent les acteurs maritimes et les citoyens dans la protection et de la restauration de la biodiversité en mer.

Quel est le rôle des inspecteurs de l'environnement ?

Police de l'environnement et police sanitaire

Les 1 800 inspecteurs de l'environnement veillent au respect de la réglementation et luttent contre les atteintes à l'environnement. Leurs missions de police (administrative ou judiciaire) portent sur les milieux et les ressources (prélèvements d'eau, pollutions, atteintes aux zones humides, cours d'eau, habitats marins...), les espèces (protection des espèces à enjeux, lutte contre les trafics d'espèces et les espèces exotiques envahissantes), la chasse (contre-braconnage, sécurité à la chasse)... Ils sont également compétents en matière de police sanitaire relative à la faune sauvage (influenza aviaire, peste porcine africaine...).



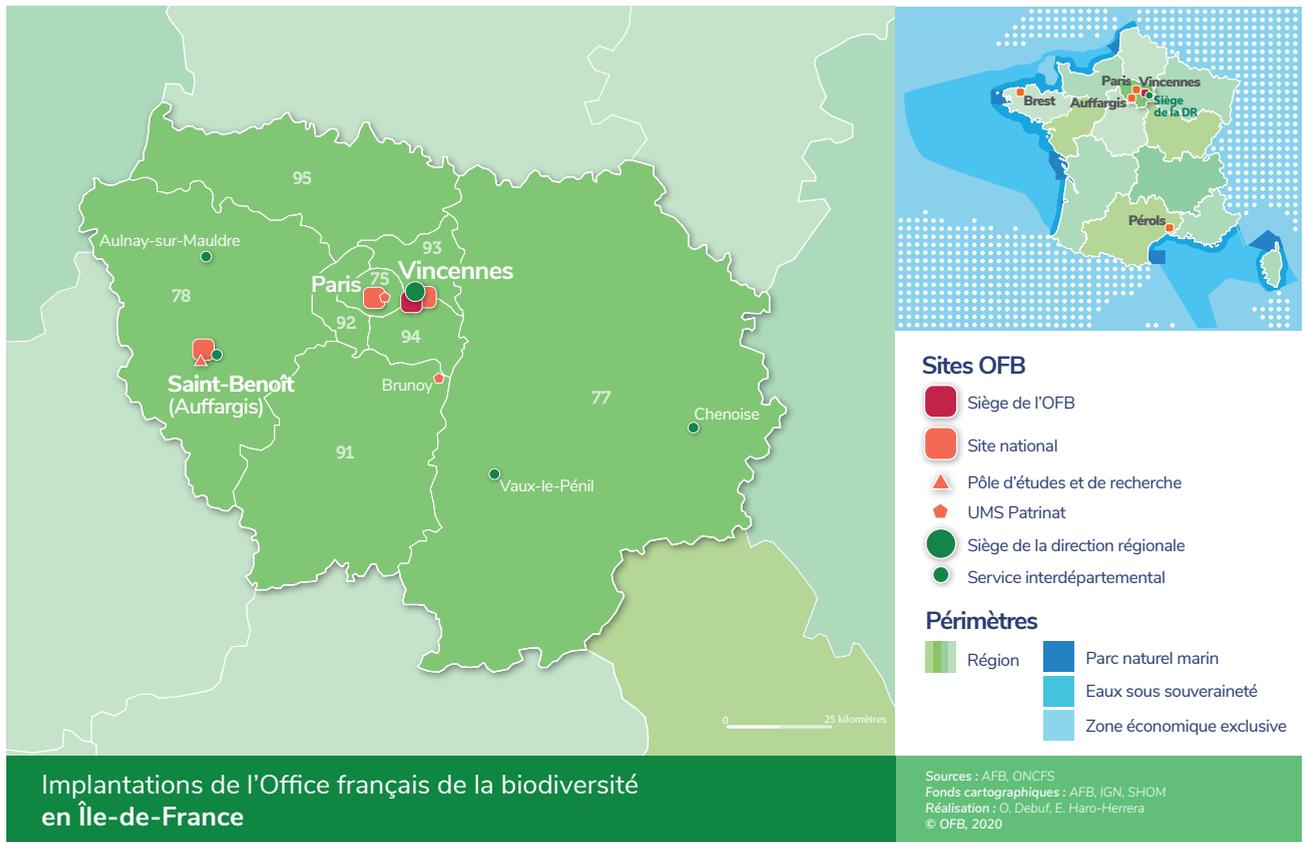
Connaissance : les missions des services départementaux

Les services départementaux contribuent fortement aux missions de connaissance de l'OFB. Dans le cadre de programmes nationaux, ils sont mobilisés pour :

- produire des données environnementales issues de l'observation de terrain (suivi d'espèces ou de milieux),
- participer à des protocoles de recherche, qu'ils contribuent à tester et, par leur connaissance du territoire et des acteurs, à améliorer (évaluation de la qualité écologique des milieux via des bioindicateurs, suivi des espèces grâce à l'ADN environnemental...).

Ils sont par ailleurs amenés à participer à des travaux scientifiques et techniques sur des enjeux locaux, par exemple dans le cadre de plans d'action pour la protection d'espèces menacées.

Cette contribution importante aux missions de connaissance de l'OFB s'appuie sur les compétences techniques des inspecteurs de l'environnement et sur un maillage du territoire qui est une vraie richesse pour l'établissement.



L'OFB en Île-de-France

Nos implantations

La direction régionale de l'Office français pour la biodiversité en Île-de-France regroupe une trentaine d'agents répartis sur le territoire :

- Son siège est à Vincennes (Val-de-Marne), au siège social de l'OFB.
- 2 services interdépartementaux : Paris et petite couronne, les Yvelines et Val d'Oise.
- 2 services départementaux : Seine-et-Marne et Essonne.

Ils permettent un maillage au plus près des enjeux territoriaux.

L'Île-de-France accueille plusieurs unités ou sites nationaux de l'OFB :

- le siège social de l'OFB à Vincennes,
- 3 sites nationaux à Paris, Vincennes et Saint-Benoît (Auffargis),
- l'UMS Patrinat, unité de service mixte, qui assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances pour ses 3 tutelles que sont l'OFB, le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et le Centre national de recherche scientifique (CNRS).

L'OFB en Île-de-France, c'est aussi

L'Agence régionale de la biodiversité (ARB)

Pour démultiplier les synergies en faveur de la protection de la biodiversité, l'OFB et la Région ont créé en 2018 l'Agence régionale de la biodiversité Île-de-France, en partenariat avec l'Institut Paris Région, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les services de l'État. L'OFB occupe la vice-présidence de cette agence, participe à son financement et ses équipes en région collaborent avec celles de l'ARB.

Les 6 missions de l'ARB :

- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité.
- La contribution au recueil et à la valorisation de la connaissance des milieux et des espèces.
- La veille à la cohérence des politiques publiques.
- L'interaction avec le monde économique pour faire de la biodiversité un enjeu de développement et de création d'emplois.

- L'accompagnement technique des collectivités et des entreprises sur leurs projets favorables à la biodiversité.
- La sensibilisation sur les enjeux de la biodiversité auprès des Franciliens.

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (Muséum national d'Histoire naturelle).

Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du MNHN. Il travaille sur la connaissance et la conservation de la flore sauvage, de la fonge, des végétations et des habitats naturels et semi-naturels. Il conseille l'État et les collectivités territoriales et mène des actions de sensibilisation du public.

Les enjeux de la biodiversité

Une biodiversité riche et fragile

L'Île-de-France dispose d'une biodiversité riche et fragile, qui impacte la qualité de vie et la santé des Franciliens. Son patrimoine naturel, soumis à de fortes pressions liées à l'accroissement de la population et aux grands projets d'aménagements, se raréfie.

La préservation et la valorisation de la biodiversité s'avèrent cruciales pour le bien-être des habitants et pour les générations futures.

L'Île-de-France concentre 20 % de la population française sur 2 % du territoire national. Sa zone centrale, Paris et petite couronne, est fortement urbanisée avec une répartition inégale des espaces verts et naturels. Pourtant, près de 80 % du territoire francilien est constitué d'espaces agricoles, forestiers et naturels. Le réseau hydrographique francilien est très artificialisé ; les trois quarts des masses d'eau n'atteignent pas le bon état requis par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE).

Les Franciliens et la nature

Espaces verts, agriculture urbaine, bâtiments végétalisés, gestion écologique des espaces publics : le développement de la nature en ville permet de restaurer la biodiversité et d'accroître la qualité de vie des Franciliens. Lorsque l'occupation urbaine ne permet pas de créer de nouveaux espaces verts, il faut faciliter l'accès à ceux situés en périphérie et en secteur rural. Les liaisons vertes associant continuités écologiques et circulations douces offrent aux habitants, aux animaux et aux végétaux la possibilité d'évoluer librement. La protection des forêts périurbaines, des cours d'eau, des sites naturels remarquables en milieu rural joue aussi un rôle crucial pour la préservation de la biodiversité, en particulier pour les espèces fragiles.



Les espaces naturels sont indispensables à la sensibilisation et la reconexion des habitants avec la nature. C'est tout particulièrement vrai pour le jeune public qui, à son contact, acquiert et transmet les notions de respect et de protection de la nature.

Pour un territoire équilibré

La reconquête de la biodiversité en Île-de-France implique la reconstitution d'une véritable trame verte et bleue composée d'espaces verts et de nature, de corridors écologiques, d'espaces naturels protégés, en nombre suffisant, bien répartis sur le territoire et en bon état de fonctionnement.

Chiffres clés en Île-de-France

- L'Île-de-France compte 16 réserves naturelles, composées de 12 réserves naturelles régionales et de 4 réserves naturelles nationales.

L'Île-de-France est en perte de biodiversité

- Le nombre d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles s'est effondré de près de moitié (-44%) entre 2004 et 2017.
- La consommation d'espaces agricoles et naturels a atteint 590 hectares par an entre 2012 et 2017.

Direction régionale Île-de-France

Siège

12, cours Lumière
94300 Vincennes
dr.ile-de-france@ofb.gouv.fr
www.ofb.gouv.fr/ile-de-france

Service interdépartemental de Paris
et de la petite couronne
sidppc@ofb.gouv.fr

Service interdépartemental des Yvelines
et du Val d'Oise
sid78-95@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Seine-et-Marne
sd77@ofb.gouv.fr

Service départemental de l'Essonne
sd91@ofb.gouv.fr

Site national de Vincennes

« Le Nadar », Hall C
5, square Félix Nadar
94300 Vincennes
Tél. : 01 45 14 36 00

Site national de Paris (Wagram)

85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. : 01 44 15 17 17

Site national de Saint-Benoît (Auffargis)

5, rue de Saint-Thilbault
78610 Auffargis
Tél. : 01 30 46 60 54

UMS Patrinat

- MNHN - Maison Buffon
36, rue Geoffroy Saint-Hilaire - CP 41
75005 Paris
- 4, avenue du Petit Château
91800 Brunoy



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Office français de la biodiversité

Siège social
12, cours Lumière
94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite



@linkedInOFB



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite